Auch, le 22 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Patrimoine : le Département vote une aide exceptionnelle de 40 000€ suite à l'incendie du cloître de la cathédrale de Condom

Le Conseil départemental du Gers accorde une subvention exceptionnelle de 40 000 € à la commune de Condom pour financer les premières mesures de sauvegarde du cloître de la cathédrale, gravement endommagé par un incendie le 13 juin 2026. Cette aide doit permettre de sécuriser l'édifice classé au titre des monuments historiques et de préserver ses structures dans l'attente des travaux de restauration.

Face à l'urgence de la situation, la commune doit engager des travaux conservatoires afin d'éviter une aggravation des dégâts et de protéger durablement les parties touchées. Sollicité par le maire de Condom, le Président du Conseil départemental a proposé au vote une subvention exceptionnelle d'investissement de **40 000 €**, représentant environ 20 % du coût prévisionnel des travaux conservatoires d'urgence, estimé à **203 418 €**.

Cette aide financera trois interventions essentielles : l'étaiement des voûtes pour prévenir tout risque d'effondrement, le boutonnage des contreforts pour reprendre les poussées exercées par les voûtes, ainsi que l'installation d'un parapluie provisoire destiné à mettre le monument hors d'eau. Ces opérations constituent une première étape indispensable à la conservation du cloître. Elles doivent stabiliser l'édifice et limiter les conséquences du sinistre, dans l'attente de la mise en œuvre des travaux de restauration.

La médiathèque départementale a également été mobilisée pour mettre à disposition son expertise technique afin d'accompagner les opérations de sauvegarde des collections. Cet appui porte notamment sur le traitement et le nettoyage des ouvrages endommagés, le déplacement et le reconditionnement des documents ainsi que la mise à disposition de matériels spécialisés adaptés à la conservation des fonds sinistrés.

Par cette aide exceptionnelle, le Département du Gers exprime sa solidarité territoriale à l'égard de la commune de Condom pour faire face à l'ampleur des dégâts et contribuer à la sauvegarde d'un patrimoine historique fragilisé par l'incendie.

Le Mot d'Elodie Lanave, conseillère départementale du canton Baïse-Armagnac

« Face à l'incendie qui a frappé le cloître de la cathédrale de Condom, le Département du Gers exprime sa solidarité territoriale. Notre responsabilité est claire : accompagner la commune dans l'urgence, sécuriser ce monument historique et préserver un patrimoine qui appartient à tous. Au-delà des pierres, c'est notre mémoire collective que nous devons protéger et transmettre. Cette aide de 40 000 € traduit un engagement concret, celui de nous montrer solidaires lorsque les communes traversent des épreuves exceptionnelles. »

Direction Communication du Conseil Départemental du Gers – communication@gers.fr– 05.62.67.40.73
81 Route de Pessan – BP 20569 32022 Auch Cedex 9